

Séance du mercredi 30 août 2023

Date de la convocation: 23/08/2023

Membres en exercice :
13

L'an deux mille vingt-trois et le trente août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Maryline MONTEILLET,

Présents : 11

Présents : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Patrick EVEILLARD, Simone SALAT, Antoine GENGE, Jacqueline BOULANGÉ, Jérémy LABRUNIE, Alain PEYROU, Caroline BARRAL-AURATUS

Votants : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

Représentés : Aurore LEFEBVRE par Caroline BARRAL-AURATUS, Serge POTEL par Alain PEYROU

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

DE_2023_53 - Objet : Vote de crédits supplémentaires - lacapelle-viescamp

Mme le Maire informe le Conseil municipal que la mairie a été sollicitée par Mme VAN BRUTZEL le 20 juillet 2023 pour une panne d'un des deux chauffe-eau gaz des blocs sanitaires du camping du Puech des Ouilhes. Diverses sollicitations ont été effectuées auprès de plombiers et fournisseurs. Vu l'âge et la vétusté du chauffe-eau, il est apparu nécessaire de le remplacer en urgence compte-tenu de la saison touristique en cours.

Le montant du chauffe-eau s'élève à 15 471,60 euros TTC.

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'il faut ajuster la section d'investissement du budget communal, en procédant aux inscriptions et virements de crédits suivant :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2313 - 47	Constructions	- 20 000.00	
2138 - 42	Autres constructions	20 000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

**Rappel : l'opération "47" concerne le camping municipal - aménagement de la salle des associations
l'opération "42" concerne le camping le Puech des Ouilhes.**

Le Maire invite le Conseil municipal à voter ces crédits.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits comme indiquées ci-dessus.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
A Lacapelle-Viescamp, le 30 août 2023

Le Maire,
Maryline MONTEILLET

RF Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/08/2023 015-211500889-20230830-DE_2023_53-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 31/08/2023 et publié ou notifié le 31/08/2023
--